

Hauts-de-France, Nord
Villeneuve-d'Ascq
Quartier Flers-Bourg, Flers-Neuf
2 à 18 ; 42 rue des Fiacres

Ilot 1, les Fiacres (Flers-Neuf)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005303
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine de Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : grand ensemble
Appellation : Ilot 1, Les Fiacres
Parties constituantes non étudiées : immeuble, siège d'association ou d'organisation

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2017, NB, 82 à 89 ; 91 à 102 ; 108 à 110 ; 120 à 124 ; 138 à 143 ; 146 à 190 ; 192 à 201 ; 242 ; 244 et 245 ; 408 ; 410 et 411 ; . jardins en parcelles 192, 242, 244 et 245

Historique

Premier îlot édifié dans la première phase de construction du secteur Flers-Neuf, l'îlot 1 est mis en promotion en 1974 auprès de la Société Lille et Environs, promoteur qui s'associe aux architectes Wladimir Mitrofanoff et Jean-Claude Bernard.

Le programme est mixte, comprenant 255 logements dont 169 collectifs et 86 intermédiaires, de type I à VII, en HLMO (habitation à loyer modéré ordinaire) et ILM (immeuble à loyer moyen). La densité brute est fixée à 94 logements à l'hectare. La capacité de stationnement est de 383 places, dont 280 garages couverts. En complément des habitations un LCR (Local collectif résidentiel) est prévu.

Pour cette opération les architectes Wladimir Mitrofanoff et Jean-Claude Bernard utilisent le Modèle innovation "M+m", qui a été conçu au sein de leur agence a.r.c. (composée de Jacques Akchote, Jean-Claude Bernard, Gérard Bureau, André-Yves Dupuis et Wladimir Mitrofanoff). Les Modèles innovation sont des procédés et modules de construction industrialisés, élaborés par des groupements d'architectes, ingénieurs, bureaux d'études et entreprises. Agréés par l'État dans le cadre des politiques favorisant l'industrialisation, l'innovation et la qualité dans la construction, ils sont ensuite utilisés dans diverses opérations de logements, partout en France. Trois campagnes de concours ont lieu - 1973, 1974 et 1975 – à l'issue desquelles 31 modèles sont agréés.

Le Modèle innovation M+m consiste en la combinaison d'un modèle de base en béton (M) auquel on ajoute un ou plusieurs modules complémentaires (m). Ce procédé peut être mis en œuvre autant dans de l'habitat collectif qu'intermédiaire : ici, il permet de combiner étroitement les deux types d'habitat.

La livraison a lieu en décembre 1976.

Suite à la concertation avec la municipalité et les habitants, un groupe de jardins familiaux se greffe au sud de l'îlot.

Un des immeubles, situé au nord-est et donnant sur la rue Alexandre-Detroy, a été détruit ultérieurement et remplacé par des maisons.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1976 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Wladimir Mitrofanoff (architecte, attribution par source), Jean-Claude Bernard (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : ÉPALE (commanditaire, attribution par source), Société HLM de Lille et environs (promoteur, attribution par source)

Description

Premier îlot du secteur Flers-Neuf, l'îlot 1 les Fiacres illustre très bien la tendance moderne qui prévaut au début de la conception de la ville nouvelle, tant d'un point de vue urbain qu'architectural.

L'îlot 1 forme un U de 2,7 ha qui prend en pince à l'est un terrain limitrophe regroupant plusieurs maisons sur parcelles individuelles, ouvertes sur la rue Alexandre-Detroy. La desserte est assurée par une rue nouvelle, la rue des Fiacres, tracée sur cette limite : elle permet de parcourir les Fiacres du nord au sud tout en transformant les parcelles anciennes en îlot urbain. Elle ne constitue pas pour autant une véritable rue : de vastes parkings sont aménagés en terrasse sur son tracé et de ce fait elle marque une frontière très franche avec le tissu traditionnel voisin. Suite à la destruction des immeubles situés au nord-est de l'îlot, celui-ci ne présente pas d'autre interface avec le tissu ancien, étant aménagé très en retrait de la rue Alexandre-Detroy. Deux dessertes en impasse complètent les accès au nord et au sud de cet îlot, qui paraît donc conçu de façon isolée, sans souci particulier d'intégration au Flers ancien.

L'îlot 1 est très bien inséré dans le réseau piétonnier du secteur. À l'ouest, la limite avec les îlots 21 à 23 est matérialisée par le long et rectiligne Chemin du Flot, qui reprend un tracé rural préexistant et constitue l'un des axes piétons principaux du secteur Flers-Neuf. Il est complété par un second chemin qui dessert les immeubles puis établit la jonction avec le Flers ancien au nord-est, et les îlots et équipements de Flers-Neuf situés au sud-est.

Avec 255 logements, les Fiacres constituent un îlot d'habitat important, expérimentant une combinaison assez inédite d'habitat collectif et intermédiaire. La densité atteint 94 logements par hectare. Afin d'éviter un effet trop massif, les collectifs sont répartis en dix blocs de hauteur limitée, de 4 à 6 étages, disposés en chapelet au cœur de l'îlot. Une partie d'entre eux sont flanqués de logements intermédiaires, reconnaissables aux volumes en gradin dessinés par les terrasses, et par les escaliers extérieurs qui assurent une desserte privative.

L'îlot est doté d'un LCR (local collectif résidentiel), installé au 16 rue des Fiacres, et de terrains de jeux aménagés en terrasses. Malgré une composition générale très soignée et des immeubles aux volumes animés, la perception globale des espaces collectifs demeure marquée par la prédominance des parkings. Les jardins familiaux au sud apportent un complément paysager bienvenu aux espaces verts, réduits à de simples terrasses engazonnées.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton

Étage(s) ou vaisseau(x) : 5 étages carrés

Couvrements :

Type(s) de couverture : terrasse

Escaliers : escalier de distribution extérieur

Typologies et état de conservation

Typologies : opération linéaire ; habitat collectif ; habitat intermédiaire ; îlot de type moderne ; Modèle innovation ; Patrimoine XX e - Label Architecture contemporaine remarquable (ACR)

Statut, intérêt et protection

Modèle innovation "M+m" conçu par l'agence a.r.c. architecture (Jacques Akchote, Jean-Claude Bernard, Gérard Bureau, André-Yves Dupuis et Wladimir Mitrofanoff).

Label ACR-Architecture contemporaine remarquable. 21 septembre 2021.

Protections :

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 12 EP 19. **Répertoire logements janvier 1979**. ÉPALE, [1979].

Bibliographie

- BAUER, Caroline, KLEIN, Richard. **Les Modèles innovation dans les Hauts-de-France - 1968-1978**.

Rapport final de recherche du LACTH, février 2020, dans le cadre du programme « Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle », 2016-2020.

Liens web

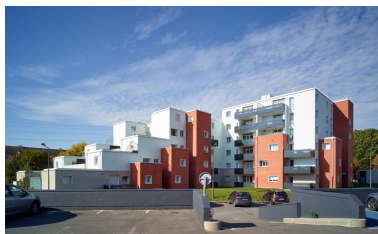
- Description du Modèle innovation sur le site consacré aux Modèles innovation dans les Hauts-de-France. [consulté le 20/08/2024] : <https://www.modelesinnovation.fr/fr/portail/425/action/index.html?idaction=4>

Illustrations



En 1978 les immeubles arborent un dégradé de couleurs chaudes (AC Villeneuve d'Ascq ; 16W3).

Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20215900441NUCA



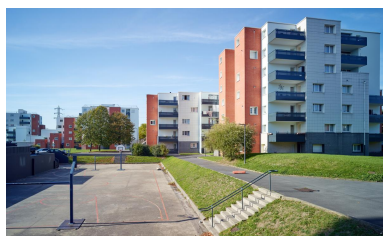
La juxtaposition de logements collectifs (à droite) et intermédiaires (à gauche, en gradins) permet de composer des volumes originaux, les effets d'étagement étant soulignés ici par une mise en couleur des éléments en saillie. Vue depuis le parking est.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185901309NUCA



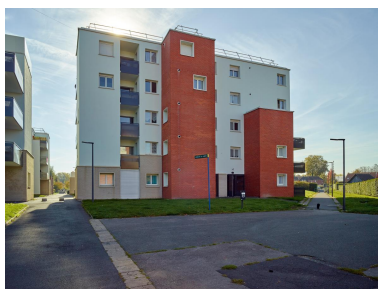
Les logements intermédiaires, pourvus de terrasses, sont disposés en gradins et desservis par des escaliers semi-privatifs (ici groupe situé au sud de l'îlot).

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20195900245NUCA



Les espaces collectifs suivent un plan géométrique, rectiligne et rigoureux. Les surfaces, globalement plates, sont localement organisées en terrasses (ici le terrain de jeux).

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185901359NUCA



À gauche le chemin de la Flânerie conduit au groupe scolaire du secteur, à droit le chemin du Flot permet de rejoindre les jardins familiaux et terrains de sport. A Flers-Neuf les cheminements piétons se distinguent par un parti pris rectiligne.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185901333NUCA



Les gradins formés par les terrasses des logements intermédiaires, ici au n° 8 rue des Fiacres. À gauche la perspective s'ouvre sur l'îlot 22, accessible par chemin piéton : les limites entre îlots voisins étant totalement poreuses.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185901279NUCA



À l'est les parkings sur terrasse dominant les jardins des maisons individuelles de la rue Alexandre-Detroy. Les deux îlots, l'ancien et les nouveaux, sont disposés dos-à-dos.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185901281NUCA



Aménagés à découvert en terrasse, les parkings impactent fortement le paysage de l'îlot. À cet endroit de l'îlot l'emprise au sol des stationnements est aussi large que celle des immeubles et espaces verts.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185901331NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les îlots d'habitation de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq (IA59005554)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Flers-Neuf (IA59005302) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg,

Auteur(s) du dossier : Leslie Dupuis

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



En 1978 les immeubles arborent un dégradé de couleurs chaudes (AC Villeneuve d'Ascq ; 16W3).

IVR32_20215900441NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Commune de Villeneuve d'Ascq
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La juxtaposition de logements collectifs (à droite) et intermédiaires (à gauche, en gradins) permet de composer des volumes originaux, les effets d'étagement étant soulignés ici par une mise en couleur des éléments en saillie. Vue depuis le parking est.

IVR32_20185901309NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les logements intermédiaires, pourvus de terrasses, sont disposés en gradins et desservis par des escaliers semi-privatifs (ici groupe situé au sud de l'îlot).

IVR32_20195900245NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les espaces collectifs suivent un plan géométrique, rectiligne et rigoureux. Les surfaces, globalement plates, sont localement organisées en terrasses (ici le terrain de jeux).

IVR32_20185901359NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



À gauche le chemin de la Flânerie conduit au groupe scolaire du secteur, à droite le chemin du Flot permet de rejoindre les jardins familiaux et terrains de sport. A Flers-Neuf les cheminements piétons se distinguent par un parti pris rectiligne.

IVR32_20185901333NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les gradins formés par les terrasses des logements intermédiaires, ici au n° 8 rue des Fiacres. À gauche la perspective s'ouvre sur l'îlot 22, accessible par chemin piéton : les limites entre îlots voisins étant totalement poreuses.

IVR32_20185901279NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



À l'est les parkings sur terrasse dominant les jardins des maisons individuelles de la rue Alexandre-Detroy. Les deux îlots, l'ancien et les nouveaux, sont disposés dos-à-dos.

IVR32_20185901281NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aménagés à découvert en terrasse, les parkings impactent fortement le paysage de l'îlot. À cet endroit de l'îlot l'emprise au sol des stationnements est aussi large que celle des immeubles et espaces verts.

IVR32_20185901331NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation